

LA LETTRE DES SERVICES DE L'ETAT

Lettre d'information mensuelle à destination des maires



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sommaire

France Relance

Le plan national de Relance et de résilience

Santé et Solidarité

> Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : point sur la mise en œuvre 2018-2021

> Appel à projets local DILCRAH 2021-2022

France Relance

> Le plan national de Relance et de résilience

Plan national de relance et de résilience (PNRR), plan France Relance, plan NextGenerationEU : quels liens ? À quoi correspond donc le PNRR et comment s'inscrit-il plus largement dans les plans de relance européen et français ?

Le plan national de relance et de résilience (PNRR) comporte les investissements pour lesquels la France sollicite un financement européen à hauteur d'environ 40 milliards d'euros sur les 100 milliards du plan français.



**Financé par
l'Union européenne**

NextGenerationEU

La bonne mise en œuvre du PNRR, se concrétisant par l'atteinte d'un ensemble d'engagements prédéfinis, permettra le remboursement des dépenses nationales engagées à cet effet. Objectifs: renforcer l'efficacité des investissements et le potentiel de croissance de l'économie française.

France Relance

Le PNRR s'inscrit plus globalement, au niveau européen, dans le plan de relance *NextGenerationEU* et « la facilité pour la reprise et la résilience » qui en découle. En effet, les 27 États membres de l'Union européenne se sont accordés sur un plan de relance historique de 750 milliards d'euros.

Trois grandes priorités : écologie, compétitivité et cohésion

Au même titre que le plan France Relance, le PNRR s'articule autour de trois priorités d'investissements et de réformes : l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale. Il se traduit, en outre, en France, par le [projet de loi Climat et Résilience](#) qui accélérera la transition climatique, la [loi Accélération et Simplification de l'Action Publique \(ASAP\)](#) qui facilitera le développement des entreprises ou encore la [réforme de l'assurance chômage](#) pour favoriser l'emploi et limiter le recours excessif aux contrats de courte durée.

Un versement des fonds jusqu'en 2026

A plus long terme, et jusqu'en 2026, les fonds du plan de relance européen *NextGenerationEU* seront versés en fonction de la concrétisation des mesures incluses dans le PNRR, avec pour objectifs de renforcer le tissu économique du pays dans le temps et de bâtir la France de 2030.

Avec le plan France Relance et le PNRR, la France est résolument engagée pour la relance de son économie.

Santé et Solidarité

> Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : point sur la mise en oeuvre 2018-2021

Au mois d'octobre 2021, le Gouvernement a présenté un bilan d'étape de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Cette stratégie mobilise l'ensemble des administrations concernées et fait participer les principaux acteurs qui interviennent dans le champ de la précarité des personnes, notamment les collectivités locales, la Caisse d'Allocations Familiales, les associations.

De multiples actions ont été entreprises dans le département des Côtes d'Armor, en lien avec le Commissaire à la lutte contre la pauvreté.

D'ores et déjà des actions fortes ont marqué le déploiement de cette politique, notamment :

- la contractualisation avec le Conseil départemental en faveur de mesures visant à renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance, l'accompagnement vers l'emploi ou l'insertion professionnelle des allocataires du revenu de solidarité active et la mise en place de projets innovants. Sur la période 2019-2021, l'Etat a affecté près de 2,5 millions € à ces actions conduites par le Conseil départemental ;

- le déploiement sur l'ensemble du territoire costarmoricain des Points Conseil Budget afin de favoriser l'accès aux droits des personnes précaires ;

- la labellisation de 20 maisons France Services et le déploiement de 36 médiateurs numériques dans les communes ;

- l'adhésion de 47 communes au dispositif de la cantine à 1€ favorisant l'accès aux repas scolaires pour certaines familles (les enfants les plus démunis sont deux fois moins nombreux à déjeuner à la cantine) ;

- les aides aux associations dans le cadre d'appels à projets : 16 associations aidées pour plus de 447 000€. D'autres appels à projets sont en cours (inégalités sociales de santé, 1000 premiers jours de l'enfant, lutte contre la précarité menstruelle, lutte contre la précarité des familles monoparentales, formation des professionnels à la petite enfance) ;

- le lancement d'une démarche spécifique relative au plan «logement d'abord» conclue avec Loudéac communauté Bretagne centre ;

- le renforcement de dispositifs de formation et d'insertion pour les jeunes : près de 20 000 jeunes dans les Côtes d'Armor ont trouvé une solution ;

- la mise en œuvre progressive du service public de l'insertion et de l'emploi qui vise à renforcer l'efficacité de l'accompagnement vers l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles pour s'insérer sur le marché du travail.

> Appel à projets local DILCRAH 2021-2022

L'édition 2021-2022 de l'appel à projets local porté par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) et les préfets de département est lancé.

En complément de deux plans nationaux portés par la DILCRAH, cet appel à projet local, entièrement déconcentré, a pour objectif d'accompagner l'action des services de l'Etat et d'encourager et d'accompagner la mobilisation et les initiatives de la société civile engagée contre les haines et les préjugés racistes, antisémites ou LGBTphobes.

Doté d'une enveloppe de 2,3 millions d'euros, l'édition 2021 - 2022 de l'appel à projets local soutiendra les actions d'éducation, de prévention, de formation et d'aide aux victimes ainsi que celles relatives à la communication et à l'organisation d'événements en lien avec la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ainsi que la lutte contre la haine anti-LGBT+.

Qui peut candidater ?

Cet appel à projets local s'adresse d'abord aux structures dont l'objet principal est de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et/ou la haine anti-LGBT+. Elles peuvent être constituées de professionnels et/ou de bénévoles, de type associatif ou non.

Peuvent donc notamment candidater les associations loi 1901, les établissements culturels, ainsi que les établissements scolaires et universitaires.

Les collectivités territoriales ne peuvent pas candidater à cet appel à projets, mais sont invitées à promouvoir le dispositif en faisant suivre les documents joints en annexe auprès de leur tissu local associatif, éducatif et culture (*procédure de candidature ci-après*).

Quels projets peuvent être soutenus ?

Cet appel à projets local a pour but de soutenir les actions à portée territoriale qui s'inscrivent dans les objectifs des plans nationaux de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023 librement consultables et téléchargeables :

<https://www.gouvernement.fr/documents-dilcra>


Comment déposer un dossier de candidature ?

Les éléments constitutifs du dossier de candidature sont détaillés dans l'appel à projet 2021-2022 (page 5) dans les annexes.

Les dossiers de candidatures sont à adresser uniquement par courriel **au plus tard le 15 janvier 2022** à l'adresse mail :

emmanuelle.pautrat@cotes-darmor.gouv.fr

Suivez notre actualité sur www.cotes-darmor.gouv.fr

  **Prefet22**

Directeur de la publication : Thierry MOSIMANN, Préfet des Côtes d'Armor

Création : Service de Communication Interministérielle avec le concours des services de l'État

Crédits photos : Préfecture des Côtes d'Armor